

# BARÈME

DES FRAIS & HONORAIRES DE  
DÉCISION D'URGENCE DU CMAP (1)

(barème **H.T.** applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2016)



	National	International
Frais d'ouverture de dossier <sup>(2) (3)</sup> :	400 €	500 €
Provision sur coût de la procédure <sup>(4) (5)</sup>	1 600 €	2 000 €
Tarif horaire <sup>(6)</sup>	400 €	500 €

<sup>(1)</sup> Les frais et honoraires sont supportés par les parties à parts égales, sauf convention contraire.

<sup>(2)</sup> Les frais d'ouverture de dossier demeurent acquis au Centre que la procédure soit mise en oeuvre ou non.

<sup>(3)</sup> Avancés par la partie qui saisit le Centre dès le dépôt du dossier.

<sup>(4)</sup> Facturable dès l'étude préalable du dossier par le tiers et demeure acquise au Centre quel que soit le temps passé par le tiers.

<sup>(5)</sup> Facturable par partie.

<sup>(6)</sup> Ce tarif horaire s'applique lorsque le tiers justifie auprès du CMAP avoir travaillé au-delà du temps couvert par la provision

+ d'informations sur nos procédures et nos tarifs sur notre site [www.cmap.fr](http://www.cmap.fr)

MÉDIATION  
& ARBITRAGE

39 av. Franklin D.Roosevelt  
75008 Paris  
Tél : +33 (0)1 44 95 11 40  
[www.cmap.fr](http://www.cmap.fr)

Créateur de Solutions